



**SAINT-DENIS
DE-BROMPTON**
MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- La demande concerne l'immeuble constitué du lot 2 574 562, situé au 340, chemin Roarke, dans les zones RE-5 et RF-1.

La demande consiste à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal, afin d'y aménager un logement secondaire d'une superficie de 78 m² et de deux chambres à coucher, malgré l'article 81 du *Règlement de zonage n° 474*, qui édicte que le logement secondaire doit comporter un maximum d'une seule chambre à coucher et avoir une superficie maximale de 75 mètres carrés.

Cette demande a pour effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal de 7,32 mètres de largeur sur 10,97 mètres de profondeur comprenant un logement secondaire d'une superficie de 78 m² et de deux chambres à coucher.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h 30.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 4 NOVEMBRE 2025

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe